

rechercher le plaisir et éviter la douleur et que tous les actes qu'il fait dans cette vue sont légitimes. C'est le principe sensualiste et épicurien qu; nous avons réfuté tant de fois : nous nous dispensons de le combattre de ïiouveau. Remarquons seulement que, si on l'admettait, on serait amené à justifier, non seulement le suicide, mais encore le vol, l'assassinat et tous les autres crimes ; car c'est toujours pour éviter une peine ou pour se procurer un plaisir qu'on se décide à les commettre.

Les raisons qui suivent n'ont pas plus de valeur. Prétendre que nous ne devons rien à la société dès que nous ne voulons plus y rester, c'est supposer, ce qui n'est pas toujours vrai, que nous lui avons déjà rendu toutes les avances qu'elles a faites pour nous, et aussi que nous n'avons à son égard aucun devoir de dévouement. C'est, en outre, nous ériger en juges sur un point où nous sommes en même temps parties, et méconnaître tous les principes qui doivent présider à une saine appréciation des choses. De ce que la vie nous a été donnée comme une faveur, Montesquieu conclut qu'il nous est permis de la rejeter quand il nous plaît. Il pourrait en conclure tout aussi légitimement que nous pouvons en user comme il nous fait plaisir, c'est-à-dire en opposition avec toute morale et toute raison. Quant à l'assimilation qu'il établit entre l'ordre moral et l'ordre physique, elle entraînerait également, si on la prenait au sérieux, les conséquences les plus monstrueuses. De ce que je puis faire d'un corps ce que je veux, il en conclut que je puis faire ce que je veux de moi-même ; mais il devrait en conclure aussi que je puis faire ce que je veux de mes semblables. De ce que je puis séparer les unes des autres les diverses parties d'un objet corporel, il en infère que je puis séparer en moi l'âme du corps ; mais il devrait en inférer également que je puis séparer l'âme du corps en autrui. C'est l'apologie de l'homicide en même temps que celle du suicide. Si ma destruction propre ne dégrade pas la nature, pourquoi celle de mon semblable la dégraderait-elle ? Je puis donc me la permettre sans scrupule.

Montesquieu rétracte en partie son opinion touchant le suicide dans *l'Esprit des Lois*. Il y déclare, en effet, que l'action de ceux qui se tuent eux-mêmes est contraire à la religion naturelle, comme à la religion révélée. Mais ce jugement ne s'applique pas, suivant lui, à la plupart des suicides qui se commettent en Angleterre :